

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
1 à 12 pages 200 F 16 à 28 pages 600 F 32 à 44 pages 1 000 F 48 à 60 pages 1 500 F - Plus de 60 pages 2 000 F	- TOGO 20 000 F - AFRIQUE 28 000 F - HORS-AFRIQUE 40 000 F	- Récipissé de déclaration d'associations.. 10 000 F - Avis de perte de titre foncier (1^{re} et 2^e insertion)..... 10 000 F - Avis d'immatriculation 10 000 F - Certification du JO 5 000 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à l'EDITOGO : Tél. (228) 21-37-18 Fax : 22-14-89 BP. 891 Lomé-Togo

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 21-27-01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATION ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation)	1
Récépissés de déclaration d'association.....	12
Avis de perte de titres fonciers.....	16

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATION ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Le service du Journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Sokodé, Tsévié, Bassar, Dapaong, Kpalimé, Aného, Kara et Danyi.

Suivant réquisition n° 22071 déposée le 01-03-2001, M. ADADE Kodjo Holledy Essenam, profession de directeur national de l'E, demeurant et domicilié à Tokoin-Centre près Immeuble AUBA à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 27 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par les lots n° 271 - 272, au sud par le n° 275, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par les lots n° 277 et 278.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22072 déposée le 02-03-2001, M. ACOUETÉY Adadé, profession d'inspecteur du cadastre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Zone d'extension n° 2 et borné au nord par le lot n° 770, au sud par le lot n° 775 et une partie du lot 774, à l'est par le lot n° 771 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22073 déposée le 02-03-2001, M. JOHNSON-ASSIBA Akakpovi, profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 10 ca situé à Lomé Tokoin Abovey, connu sous le nom de Abovey et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n° 79 (230) et n° 80 (231) et à l'ouest par les lots n° 75 (234) et n° 76 (235).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22074 déposée le 02-03-2001, Mme SANVEE Ahlinba Dopé, née SODJI, profession de secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 14 ca situé à Lomé Hédzranawoé, connu sous le nom de Kèlègou et borné au nord par le lot n° 123, au sud par le n° 122 bis et 122, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par la route de Djagblé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22075 déposée le 02-03-2001, Mme ADJEODA Sotomé Ayaovi, profession de laborantine d'Etat, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 06 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le lot n° 528, au sud par le lot n° 530, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par les lots n° 537 et 538.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22076 déposée le 06-03-2001, M. et Mme LANTAM-NINSAO Sey-Sandoh et Marie-José, profession de prof. UB et prof au Lycée Français, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant

la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 63 ca 40 situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Diogblé et borné au nord par le lots n° 344, au sud par une rue de 20 m, à l'est par le lot 342 et à l'ouest par le lot 346.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22077 déposée le 07-03-2001, M. FIASSE Akouété Mawuli Dodji, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Bassadji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire des mineurs FIASSE Afi Donouali FIASSE 'Abla Kétomagna, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03 a 07 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin-Nukafu et borné au nord par le lot n° 34, au sud par une rue de 10 m, à l'est par le lot 38 et à l'ouest par le lot 3313.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22078 déposée le 07-03-2001, M. BÂMAZE Assoutétou, profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 ha 18 a 72 ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Tchalo et borné au nord par la collectivité TCHALO, au sud, à l'est par la coll. TCHALO et à l'ouest par la ligne de Haute Tension.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22079 déposée le 07-03-2001, M. KPONTON Quam-John, profession de technicien de commerce, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04 a 72 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Zone de réinstallation du Camp FIR et borné au nord par le lot 939, au sud par les lots 943-944, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot 940.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22080 déposée le 08-03-2001, M. Frère Emmanuel BEDIAKU, profession de religieux, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire des Frères du Sacré-Cœur, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 25 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao-Batomé et borné au nord par le lot n° 90 bis, au sud par le lot 86, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par les lots 87 - 89.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux Frères Sacré-Cœur et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22081 déposée le 09-03-2001, Mme KUEVI-BEKE Ampaba, profession de sage-femme, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 96 a 68 ca situé à Aképé, connu sous le nom de Aképédo et borné au nord et au sud par Akakpo Amegbletor, à l'est par Klewode Aziakonou et à l'ouest par Goka Tangué.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22082 déposée le 09-03-2001, Veuve JOHNSON Ayélé Nyanui, profession de sage-femme en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 48 a 30 ca situé à Kévé, connu sous le nom de Aveganu et borné au nord, à l'est par les collectivités NYATO Ayawo au sud et à l'ouest par la collectivité AKPABLA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22083 déposée le 09-03-2001, Veuve JOHNSON Ayélé Nyanui, profession de sage femme en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 88 a 12 ca 40 situé à Aképé Atidjin, connu sous le nom de Tanveme et borné au nord par la

propriété ADRAKEY, au sud par la voie ferrée Lomé-Kpalimé à l'est par ABOUFLAN Agbavon et à l'ouest par ANYIGBAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22084 déposée le 09-03-2001, M. LEQUESSIM Masamessoh, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca situé à Lomé, connu sous le nom d' Agoenyivé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 943 et à l'est par le lot n° 940.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22085 déposée le 12-03-2001, M. & Mme GAZARO Abdel-Aziz, profession d'Ingénieur Agro-Alimentaire examinateur à l'OAPI, demeurant et domiciliés à Lomé/ Yaoundé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 84 a 08 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Anyavé et borné au nord par EGLA Adékplovi, au sud par DAGNON Kokou, à l'est par les propriétés Komi Agoudavi et Kodjo Gnognota et à l'ouest par Yao ABEDOU.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22086 déposée le 12-03-2001, M. SALAMI Odjo Adébissi, profession d'agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 16 ca situé à Lomé-Baguida, connu sous le nom de Kpogan-Agodéké et borné au nord, à l'est et à l'ouest par les collectivités DOSSEH-BEZOH et au sud par la collectivité AYIPKE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22087 déposée le 12-03-2001, M. AWOUTE Yawovi Adjiah, profession d'agent des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 57 ca situé à Lomé-Aflao Adidogomé, connu sous le nom d'Awatamé et borné au nord, au sud et à l'est par les propriétés AKAKPOVI et à l'ouest par la collectivité ADOGLIN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22088 déposée le 12-03-2001, M. Komlan TOGBE, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Bassar, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 86 ca situé à Bassar, connu sous le nom de Banida et borné au nord par le lot 816, au sud par le lot 818 A, à l'est par la rue de la justice de 16 m et à l'ouest par les surplus du lot 817.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22089 déposée le 12-03-2001, Mme SIKOU Nounfo, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 80 a 34 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Togblé Koffé et borné au nord et à l'est par la collectivité AKPLAKA, au sud par la collectivité DAKLA et à l'ouest par la ligne haute tension.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22090 déposée le 12-03-2001, Mme SIKOU Nounfo, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 21 a 48 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Tchikplonon Kondji et borné au nord par la collectivité MONDRI sud par la collectivité DAKLA et à l'ouest par la collectivité EVE et à l'est par la route Nationale N°1.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22091 déposée le 12-03-2001, Mme SIKOU Nounfo, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24 ha 48 a 50 ca situé à Kévé, connu sous le nom Bagbé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés KPODE Datsomo Aléké.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22092 déposée le 12-03-2001, Mme SIKOU Nounfo, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 74 a 47 ca situé à Tsévié-Adétikopé, connu sous le nom de Tsévié-Zogbé et borné au nord, au sud par la collectivité AKPAKA Koffi et à l'est par la collectivité AGBEVE et à l'ouest par une piste de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22093 déposée le 13-03-2001, M. NUMATEKPO Wozufia, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 21 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin Gbonvié et borné au nord par le lot N° 32, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot N° 29.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22094 déposée le 13-03-2001, M. ZAKARI Abdoul Baki, profession de mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 99 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par le lot N° 26, au sud par le lot n° 23, à l'est par les lots n° 33 et 34 et à l'ouest par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22095 déposée le 13-03-2001, M. POUNDIBE Nagbandja, profession de secrétaire-comptable, demeurant et domicilié à Kampatibe Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 60 a 00 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Badoré et borné au nord à l'est, à l'ouest par la propriété SAKPANI, au sud la Mission Catholique.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22096 déposée le 13-03-2001, Mme AMES Madjé, épouse LAWSON, profession de couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un Polygone irrégulier, d'une contenance totale de 78 a 42 ca situé à Agou-Petsi et borné au nord par la route Kpalimé-Notsé au sud par l'ancienne route Gadjangan-Agou-Tiboé à l'est par la propriété AMEGASSI Kodjo et à l'ouest par la propriété ATSISSÉ Koffi

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22097 déposée le 14-03-2001, M. ADEGNON Kodjo Fogan, profession d'officier de marine, demeurant et domicilié à Lomé résidence du Bénin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 39 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le surplus du lot 546, à l'est par le lot 547 et à l'ouest par le lot 545

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22098 déposée le 14-03-2001, M. BEKETI Yom, profession d'agent des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03 a 46 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Totsi Cacaveli et borné au nord par le lot 454 A, au sud par la voie Express de 50 m, à l'est par le lot 455 B et à l'ouest par le lot 453.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22099 déposée le 15-03-2001, M. AYI Komla Agbénohévi, profession de médecin-dentiste, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 55 ca situé à Tsévié, connu sous le nom d'Agbélouvé et borné au nord, au sud, à l'ouest par la propriété TCHEKOU et à l'est par la route Nationale N° 1 Dapaong-Lomé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22100 déposée le 15-03-2001, M. AYI Komla Agbénohévi, profession de médecin-dentiste, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-hôpital, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 83 ca, situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot 555 A au sud par une rue de 14 m, à l'est par une ruelle de 5 m et à l'ouest par le lot 554.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22101 déposée le 15-03-2001, M. AYI Komla Agbénohévi, profession de médecin-dentiste, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-hôpital, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 ha 74 a 23 ca, situé à Agbélouvé,

connu sous le nom de Kpévégé et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité AGBANA et à l'ouest par la route Nationale N° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22102 déposée le 15-03-2001, M. KUEVIAKOE Povi Dovi, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Doulassamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de madame ALADE Régine Peace demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 01 ca situé à Aného, connu sous le nom de Kossi-Agbavi et borné au nord, au sud par des rues de 14 m, à l'est et à l'ouest par la propriété KOULEAHANAWO AMEMELIO Koffi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme ALADE Régine Peace et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22103 déposée le 15-03-2001, Mlle MAMAM Alima, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Hédzranawoé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 60 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin Dogbéavou et borné au nord et au sud par la propriété DOUMASSI, à l'est par la propriété EDOH et à l'ouest par la rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22104 déposée le 15-03-2001, M. ESSY Yobirekiodzani Kouma Touléassi, profession d'employé de commerce en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Doumasséssé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03 a 86 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin Dogbéavou et borné au nord par le lot 39, au sud par une rue de 16 m, à l'est par le lot 42 bis et à l'ouest par le lot 41.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22105 déposée le 15-03-2001, M. KOUNHUNDE Yaovi, profession d'agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02 a 34 ca 5, situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Gakli et borné au nord et à l'ouest par des rues de 12 m et 16 m, au sud et à l'est par des N° 195 B et 196.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22106 déposée le 16-03-2001, M. LAWANI Komlan, profession de déclarant en Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 00 a 65 ca situé à Aképé, connu sous le nom de Aképédo et borné au nord par la collectivité AGBESSI KAMASSA, au sud par la propriété ATTITSO, à l'est par la propriété HOMAWOO Kokouvi Francis et à l'ouest par la collectivité AGBESSI KAMASSA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 107 déposée le 16 - 03 - 2001, M. KEKEH Kokou Messanvi, profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 87 ca situé à Atakpamé, connu sous le nom de Aféyé-Kpota-Tomégbé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité KEKPEDOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 108 déposée le 16 - 03 - 2001, M. KEKEH Messanvi Kokou, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 19 a 65 ca situé à Atakpamé, connu sous le nom de Agbonou-Kpotamé et borné au nord par le lot n° 9, au sud par le lot n° 11, à l'est par une rue de 28 m, à l'ouest par la collectivité Kossi BOKOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 109 déposée le 16 - 03 - 2001, M. TRAORE Oumar, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 99 ca situé à Lomé Kélégougan, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par les lots n° 1224, 1223 bis et 1232, au sud par les lots n° 1222, 1229 et 1230, à l'est par une rue non dénommée de 16 m, et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 110 déposée le 19 - 03 - 2001, M. BELEYI Toyi Lolo, profession de douanier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 47 ca situé à Kara Agbede Kekouda (Tomdè), connu sous le nom de Agbede Kekouda et borné au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété EDJEU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 111 déposée le 19 - 03 - 2001, Mme EKOUE-KOUVAHEY Dopé Kayi Christine, profession d'avocat à la cour, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non-bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 49 ca situé à Lomé-Tokoin Kélégou, connu sous le nom de Kélégou et borné au nord par le lot n° 1376, au sud par la rue de 28 m, à l'est par le lot n° 1364 et à l'ouest par le lot n° 1362.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 112 déposée le 19 - 03 - 2001, M. Nestor Anatheu ABBEY, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République

togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé Agoenyivé-séminaire, connu sous le nom d'Agoenyivé-Séminaire et borné au nord par le lot n° 38, au sud par les lots n° 33 et 34, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 35.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 113 déposée le 19 - 03 - 2001, M. Nestor Anatheu ABBEY, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Agoenyivé-séminaire, connu sous le nom d'Agoenyivé-Séminaire et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 31, à l'est par une parcelle non identifiée et à l'ouest par le lot n° 28.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 114 déposée le 19 - 03 - 2001, M. ATANLEY Komlan Koffigan, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 05 ca situé à Lomé Tokoin-Dogbéavou, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées au sud et à l'ouest par les lots n° 58 et 57.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 115 déposée le 19 - 03 - 2001, M. et Mme E. Amégavi BONETE, profession de cadre commercial à Air Afrique et commerçante, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 47 a 37 ca situé à Danyi-Apéyémé, connu sous le nom de Tonogblé et borné au nord par la rivière Tono et Avévo au sud par Kossi Amewoa et Afewu Kossi à l'est par la famille Egbenu et à l'ouest par la rivière Tono.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 116 déposée le 19 - 03 - 2001, Mme BONETE E., profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 11 a 04 ca situé à Danyi-Apéyémé, connu sous le nom de Avévoïn-Mégbé et borné au nord par Kodjo GAKLU, au sud et à l'est par Tete Kossi AGADOWU et à l'ouest par BANYA Ogomo.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. et Mme BONETE Séwa Amégavi et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 117 déposée le 20 - 03 - 2001, Mlle KOGOE Mognozibé., profession d'infirmière d'Etat en retraite, demeurant et domiciliée à Noépé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 16 a 35 ca situé à Kara-Bohou, connu sous le nom de Tengueléwadé et borné au nord et à l'est par les collectivités TONOU Kouma, au sud par la propriété KOGOE Akrima et à l'ouest par la propriété KOGOE Sio.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 118 déposée le 21 - 03 - 2001, M. KOUTO Kouassi Antoine., profession de prêtre catholique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 12 ca 95 situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par les lots 867 et 875, au sud et à l'ouest par des rues de 16 m et à l'est par une rue de 14 ms.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 119 déposée le 22 - 03 - 2001, M. MERREZA Abalo., profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au

Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 02 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 2095, à l'est par le TF 18836 et à l'ouest par le lot 2113 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 120 déposée le 22 - 03 - 2001, M. DJONDO Komlan, profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 5 a 57 ca situé à Lomé-Baguida, connu sous le nom de Kagomé et borné au nord par les lots 793 et 700 bis, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot 701 et à l'ouest par le lot 699.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 121 déposée le 22 - 03 - 2001, M. ADEKPUI Komi Mawulawoé, profession d'inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé-Adidogomé, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par le lot n° 670 A, au sud par le lot 672, à l'est par la route en projet de 28 m et à l'ouest par le lot 669.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 122 déposée le 22 - 03 - 2001, M. ADEKPUI Yao Agbéko, profession de revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé-Adidogomé, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par le lot n° 668, au sud par le lot 670 B, à l'est par une rue en projet de 28 m et à l'ouest par le lot 669.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 123 déposée le 22 - 03 - 2001, Mme AGOUTI Akoua, profession de revendeur, demeurant et domiciliée à Lomé, majeur non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agoényivé Sivedomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les collectivités ATOKO Baniba.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 124 déposée le 23 - 03 - 2001, M. ZENEDOU Dogboé Kossi, profession d'imprimeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 3 a 13 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de sagbado et borné au nord par une rue non dénommée de 24 m, au sud par le lot 82, à l'est par le lot 81 B et à l'ouest par le lot n° 78.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 125 déposée le 23 - 03 - 2001, M. MAFELE Baboti Nestor, profession de fonctionnaire à l'OTP, demeurant et domicilié à Kpémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 38 ca situé à Lomé-Agoényivé, connu sous le nom de Zilidji et borné au nord et à l'ouest par la collectivité BARAGOU, au sud et à l'est par des rues de 100 m et 100,25 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 126 déposée le 26 - 03 - 2001, Mme DOVI-AVOUYI Ahlimba Délali Amivi, profession de directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé Baguida, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non

bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 29 a 97 ca situé à Lomé-Baguida, connu sous le nom de Agbobada Kopé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété des héritiers de ARMATTOE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 127 déposée le 26 - 03 - 2001, Mme DOVI-AVOUYI Ahlimba Délali Amivi, profession de directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé Baguida, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 99 ca situé à Lomé-Baguida, connu sous le nom de Baguida et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété VANLARE Victoria.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 128 déposée le 26 - 03 - 2001, Mme DOVI-AVOUYI Ahlimba Délali Amivi, profession de directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé Baguida, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 22 a 56 ca situé à Agbodrafo, connu sous le nom de Agbodrafo et borné au nord, par les propriétés LASSEY-EDOE, ASSIAKOLE, au sud par la nouvelle-route Lomé-Aného, à l'est par la propriété OCANCEY et à l'ouest par la propriété MIQUEM.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 129 déposée le 26 - 03 - 2001, Mme DOVI-AVOUYI Ahlimba Délali Amivi, profession de directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé Baguida, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 32 a 36 ca 26 situé à Aného-Agbodrafo, connu sous le nom de Djenkin et borné au nord, au sud à l'est et à l'ouest par la propriété Adje KAWO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 130 déposée le 26 - 03 - 2001, Mme DOVI-AVOUYI Ahlimba Délali Amivi, profession de directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé Baguida, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 01 ca situé à Aného, connu sous le nom de Agbodrafo et borné au nord par la propriété LASSEY Combété, au sud par la propriété DOVI-AVOUYI Ahlimba Délali Amivi, à l'est par la propriété ASSIAKOLE et à l'ouest par la propriété MIQUEM.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 131 déposée le 26 - 03 - 2001, Mme DOVI-AVOUYI Ahlimba Délali Amivi, profession de directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé Baguida, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 21 a 33 ca situé à Aného-Agbodrafo, connu sous le nom de Djenkin et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Adje KAWO, au sud par l'ancienne route Lomé-Aného.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 132 déposée le 26 - 03 - 2001, M. AHIADJO Kwami Messan, profession de fonctionnaire des douanes, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire du mineur AHIADJO Yawo Elogo Dominique demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 56 ca 82 situé à Tsévié Davié, connu sous le nom de Anome et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité AVLIFO et à l'ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AHIADJO Yawo Elogo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 133 déposée le 26 - 03 - 2001, M. BASSAH Dzidula Nopélé, profession de gestionnaire en chômage, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Soviépe, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone

irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 38 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Soviépe et borné au nord par le lot 958, au sud à l'est par des rues de 14 m et de 21 m et à l'ouest par le lot 953.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 134 déposée le 26 - 03 - 2001, M. PEDANOU Amouzou Kodjo, profession d'électronicien, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Abovey, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04 a 00 situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin-Abovey et borné au nord par les lots 59 60, au sud par une rue de 12 m à l'est par le lot 56 et à l'ouest par le lot 57 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 135 déposée le 26 - 03 - 2001, M. d'ALMEIDA Ayigan, profession de docteur en pharmacie, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 30 ca situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des lots non identifiés, au sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 136 déposée le 27 - 03 - 2001, M. AMETEPE Kodjo Zokli, profession de technicien Audio-vidéo, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 05 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao-Sagbado et borné au nord par le lot 22, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot 25 et à l'ouest par le lot 21 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 137 déposée le 27 - 03 - 2001, M. AMOUZOU-FAMBO T. Kouassi, profession de technicien audiovisuelle, demeurant et domicilié à Lomé Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 04 ca situé à Lomé-Aflao Adidogomé, connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord par le lot n° 27, au sud par le lot n° 30, à l'est par le lot n° 29 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 138 déposée le 27 - 03 - 2001, M et Mme DOSSOE-AYIH, profession d'employé de bureau et ménagère, demeurant et domiciliés à Lomé Bè, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 43 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Djingblé et borné au nord par le lot 425, au sud par le lot 421, à l'est par une rue de 12 m et à l'ouest par le lot 423.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 139 déposée le 27 - 03 - 2001, M. AMOUZOU-FAMBO T. Kouassi, profession de revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 23 ca situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 203, au sud par une rue en projet de 14 m, à l'est par le lot n° 204 et à l'ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 140 déposée le 27 - 03 - 2001, Mme Cornélia Adjoa Cyka BOCCO, épouse SANT'ANNA, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone

irrégulier, d'une contenance totale de 48 a 75 ca situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Sanyrako et borné au nord par la route de Légassito et la propriété Koba Homékou, au sud-est par la collectivité HADERI, au sud-ouest par la propriété DETIKOU Messan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 141 déposée le 27 - 03 - 2001, Mme Cornélia Adjoa Cyka BOCCO, épouse SANT'ANNA, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 12 ca situé à Aflao Adidogomé, connu sous le nom de Hétsavi Wessomé et borné au nord par la propriété BOCCO Ayélé Julie, au sud par la propriété Komlavi Kpossou (Hayibo), à l'est par la collectivité HAYIBOR, à l'ouest par la propriété Hayibo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 142 déposée le 27 - 03 - 2001, Mme Cornélia Adjoa Cyka BOCCO, épouse SANT'ANNA, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 47 a 15 ca situé à Aflao Adidogomé, connu sous le nom de Hétsavi Wessomé et borné au nord par Messan KPEGLO, au sud par la propriété Komlavi Kpossou (Hayibo), à l'est par la collectivité AGBODRA Kouma, à l'ouest par Amega Kpossou (Hayibo).

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 143 déposée le 27 - 03 - 2001, M. KOU DJAHO Koassivi Atité Jocelyn, profession d'ingénieur électricien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 10 ca situé à Agoènyivé, et borné au nord par le lot n° 137, au sud par le lot n° 141, à l'est par le lot n° 139 et à l'ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 144 déposée le 28 - 03 - 2001, M. MEDEZI Tagba-Damsou, profession de chef service ASECNA, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 18 ca situé à Lomé-Aflao connus sous le nom de Avédji-Totsi, et borné au nord par les lots n° 340 et 339, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 338 A et à l'ouest par le lot n° 34.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 145 déposée le 28 - 03 - 2001, M. NOUWOGA Akolly, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 34 ca situé à Lomé-Agoényivé connu sous le nom de Cacaveli, et borné au nord par le lot n° 372, au sud par une rue de 14 m, à l'est par deux lots non identifiés et à l'ouest le lot n° 371

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 146 déposée le 28 - 03 - 2001, M. ADABIAKOU Koffi A. Alphonse, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 18 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Avédji-Soviépé, et borné au nord par une rue en projet, au sud par un passage de 6 m et le lot n° 643, à l'est par le lot n° 641 et à l'ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 148 déposée le 30 - 03 - 2001, M. Massannabe Tchadou AEKIM, profession d'inspecteur central de Trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 34 ha 22 a 02 ca situé à Tsévié-Kolo connus sous le nom de Hatroloe Kopé, et borné

au nord par Anani ADABIBA Nogbedji-Montcho, BLITSI Mihesso, au sud par la collectivité DUNKU Toko, à l'est par la suite de la collectivité DUNKU et à l'ouest par la route nationale n° 1 Lomé Dapaong 30 m

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la propriété foncière
P. O. Mme Afiwa d'ALMEIDA

RECEPISSES DE DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

N° 0340/MISD-SG-DAPSC-DSC du 1^{er}/3/2001

Dénomination : **"COMITE D'EDUCATION ET DE FORMATION DES ADULTES EN BEN"**
(C. E. F. A. B.)

Siège : Dapaong (P/Tône) - Togo

Buts : - Œuvrer pour l'éducation et la formation des adultes analphabètes en vue de leur intégration à la vie communautaire et l'amélioration de leurs conditions de vie ;

- Sensibiliser et choisir des sites pour les cours d'alphabétisation dans le village ;

- Produire la littérature Ben ;

- Encourager la population locale à lire et à écrire dans la langue maternelle en vue de sauvegarder et de promouvoir le patrimoine culturel dans la littérature Ben ;

Lomé, le 1^{er} mars 2001

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0356/MISD-SG-DAPSC-DSC du 2/3/2001

Dénomination : **"ASSOCIATION ECLAIR DU 3^e MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT"** (A.S.3^e.M.D.)

Siège : Lomé - Togo

Buts : - Rassembler les jeunes sans emploi dans un regroupement productif ;

- Aider la jeunesse à son épanouissement total pouvant la conduire à son indépendance morale, matériel et financière ;

- Lutter contre la délinquance juvénile ;

- Venir en aide aux jeunes nantis de diplômes techniques à se perfectionner dans les entreprises ;

- former ses membres individuellement ou collectivement afin qu'ils puissent assurer leurs responsabilités diverses.

Lomé, le 2 mars 2001

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0360/MISD-SG-DAPSC-DSC du 6/3/2001

Dénomination : "ACTION POUR LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT ET DE LA FEMME" (ABEF)

Siège : Sokodé (P/ Tchaoudjo) - Togo

Buts : - Lutter contre la misère et la pauvreté sous toutes leurs formes ;

- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de vie des populations rurales et urbaines ;

- Assurer la sauvegarde et la protection de l'environnement pour un développement harmonieux et humain durable ;

- Promouvoir l'épanouissement de la femme et de l'enfant à tous les niveaux.

Lomé, le 6 mars 2001

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 375/MISD-SG-DAPSC-DSC du 8/3/2001

Dénomination : "SAUVER ET RESTAURER" (SA. RE.)

Siège : Tsévié (P/Zio) - Togo

Buts : - L'association SARE a pour but d'améliorer les conditions de vie des populations cibles en luttant contre la pauvreté et la famine.

Lomé, le 8 mars 2001

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0379/MISD-SG-DAPSC-DSC du 12/3/2001

Dénomination : "CONSEIL SUPREME DES RELIGIONS TRADITIONNELLES DU TOGO" (C. S. R. T. -TOGO)

Siège : Lomé - Togo

Buts : - Resserrer le développement des cultures ;

- Donner plus de valeur à nos coutumes traditionnelles ;

- Réaménager les couvents ;

- Sensibiliser les prêtresses et les prêtres traditionnels de

notre pays le Togo pour l'édification d'un grand centre coutumier.

Lomé, le 12 mars 2001

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0406/MISD-SG-DAPSC-DSC du 19/3/2001

Dénomination : "GROUPE DE RECHERCHE ET D'ACTIONS MULTISECTOREILLES POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'EPANOUISSEMENT DE LA VIE" (G. R. A. M. D. E. VIE.)

Siège : Lomé - Togo

Buts : - Relayer le niveau de vie des populations rurales ;

- Encourager et amener les femmes, les artisans sans moyens à prendre en main leur auto-développement économique et social ;

- Protéger l'environnement.

Lomé, le 19 mars 2001

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 418/MISD-SG-DAPSC-DSC du 19/3/2001

Dénomination : "CLUB DES INTIMES"

Siège : Lomé - Togo

Buts : - Le but du Club des Intimes est l'entraide dans l'amour et la solidarité entre ses membres.

Lomé, le 19 mars 2001

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0421/MISD-SG-DAPSC-DSC du 19/3/2001

Dénomination : "LA RENAISSANCE"

Siège : Lomé - Togo

Buts : - La RENAISSANCE a pour but de mettre tous les

mécanismes et savoir-faire internationaux aux services des pays membres de l'ACP selon les normes des accords de Cotonou.

Lomé, le 19 mars 2001

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0422/MISD-SG-DAPSC-DSC du 20/3/2001

Dénomination : "LES AMIS DU FOYER D'ANTIOCHE"
(A. D. F. A.)

Siège : Kara (P/Kozah) - Togo

Buts : - Offrir aux personnes handicapées physiques, aux jeunes sans formations et/ ou aux jeunes formés sans emploi une source de revenus ;

- Former les jeunes à consacrer leur vie au "développement socio-culturel parfait pour tous" ;

- Former les jeunes dans leur culture à être surtout témoins de la charité envers les orphelins, les prisonniers, les malades et les personnes âgées.

Lomé, le 20 mars 2001

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0426/MISD-SG-DAPSC-DSC du 20/3/2001

Dénomination : "LE DROIT A LA VIE"

Siège : Lomé - Togo

Buts : - L'association a pour but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et d'existence des jeunes en milieu rural et péri-urbain.

Lomé, le 20 mars 2001

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0433/MISD-SG-DAPSC-DSC du 21/3/2001

Dénomination : "GROUPE KONTETE"

Siège : Lomé - Togo

Buts : - Le GROUPE KONTETE a pour but de valoriser la culture traditionnelle chez la femme en pays Lamba.

Lomé, le 21 mars 2001

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0436/MISD-SG-DAPSC-DSC du 21/3/2001

Dénomination : "SOS - VITA"

Siège : Atakpamé (P/Ogou - Togo)

Buts : - SOS-VITA a pour but de contribuer à la sauvegarde du bien-être physique, mental, psychologique, affectif et social des femmes et des jeunes filles par la création des conditions favorables liées aux grossesses non désirées, à la disponibilité et l'accessibilité à des informations et des services de maternité à risque.

Lomé, le 21 mars 2001

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0440/MISD-SG-DAPSC-DSC du 22/3/2001

Dénomination : "ASSOCIATION TOGOLAISE DES
"ORTHOPEDISTES" (AS. TOP.)

Siège : Lomé - Togo

Buts : - Promouvoir l'épanouissement du corps des orthopédistes ;

- Organiser des rencontres scientifiques en vue d'élargir le champ d'action des orthopédistes ;

- Echanger des expériences acquises dans les domaines variés de l'appareillage orthopédiste.

Lomé, le 22 mars 2001

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0444/MISD-SG-DAPSC-DSC du 22/3/2001

Dénomination : "ASSOCIATION POUR LA PROMOTION
DUNERE ET DE SES PRODUITS"
(AS. PRO. N.)

Siège : Tcharè (P/Kozah) - Togo

Buts : - L'ASPRON a pour but la promotion du néré et de ses produits dans tous les aspects de la vie de nos communautés.

Lomé, le 22 mars 2001

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0454/MISD-SG-DAPSC-DSC du 23/3/2001

Dénomination : **“CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES
POUR UN DEVELOPPEMENT INTEGRAL
EN AFRIQUE” (C. E. R. D. I. - AFRIQUE)**

Siège : Guérin-Kouka (P/Dankpen) - Togo

Buts : - Promouvoir le développement harmonieux des loisirs,
des sports et de la culture sous toutes ses formes ;
- Œuvrer pour l'auto-promotion des populations rurales
en particulier, et urbaines en général ;
- Lutter contre le SIDA et les MST ;
- Concourir au bien-être et au progrès en général des peuples
et des nations ;
- Sensibiliser les populations sur la protection de l'environnement.

Lomé, le 23 mars 2001

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0455/MISD-SG-DAPSC-DSC du 23/3/2001

Dénomination : **“COMITÉ VILLAGEOIS DE
DEVELOPPEMENT DE KOMINIDE
(C. V. D. /KO)**

Siège : Kominide (P/Tchamba) - Togo

Buts : - Donner la priorité aux besoins du village ;
- Renforcer les orientations formulées pour éradiquer la
pauvreté ;
- Donner une éducation de base orientée vers le développement
à toutes les populations du village ;

- Créer des groupements et coopératives pouvant travailler
étroitement pour leur propre développement et celui du village.

Lomé, le 23 mars 2001

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0456/MISD-SG-DAPSC-DSC du 23/3/2001

Dénomination : **“FRATERNITE LOM-NAVA” (FRA-LOM.)**

Siège : Lomé - Togo

Buts : - Promouvoir le développement culturel de ses membres
avec une attention particulière pour les jeunes qui ont besoin de
soutien et de l'expérience des aînés ;
- Réhabiliter les infrastructures socioculturelles existant
dans le quartier et d'en créer ;
- Apporter un appui moral, matériel et financier à un membre
de l'amicale d'une part lors des événements heureux ou malheureux.

Lomé, le 23 mars 2001

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0482/MISD-SG-DAPSC-DSC du 29/3/2001

Dénomination : **“ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT”
(AS. PRO. D. E.)**

Siège : Sokodé (P/Tchaoudjo) - Togo

Buts : - Assurer en faveur de l'éducation, la formation et la prise
en charge des enfants abandonnés et orphelins ;
- Assurer la survie, la protection et l'exercice des droits
des enfants ;
- Lutter contre les infections sexuellement transmissibles
(IST) et le VIH-SIDA ;
- Contribuer à l'autopromotion et à l'épanouissement total
des populations déshéritées.

Lomé, le 29 mars 2001

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier N° 12929 R.T. appartenant à Monsieur FOLIVI Ayih, demeurant à Lomé

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 9498 de la République togolaise, vol XLVIII, F° 161 appartenant à Mme ANTHONY JESSEY, commerçante à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la Copie du Titre foncier n° 13590 de la République togolaise appartenant à Madame Elisabeth MIHESSO.

Pour deuxième insertion
Me Lysiane Adzowo AMORIN,
Notaire

Avis est donné au public de la perte du Titre foncier n° 15.910 inséré au Livre foncier de la République Togolaise, volume LXXX, F° 158 appartenant à Madame J. Bidou HOFFER, épouse FOLY, commerçante demeurant à Bangui.

(Pour 2^e Insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 21.634 de la République togolaise, Volume 109, Fo 99, appartenant à Madame AKLAMA Têlé, épouse ATCHOUIN, ménagère demeurant à Lomé.

(Pour 2^e insertion)

Avis est donné au public de la perte du Titre foncier n° 4501 de la République togolaise Vol XXIII, F° 174 appartenant à Madame Edwige Laetitia Abouya AJAVON, revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 3754 inséré au Livre foncier du territoire du Togo, vol XX, F° 28 appartenant à M. AMEVOR Emile, cultivateur demeurant à Dayes Elavagnon.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 16412 de la République Togolaise, Vol. LXXX III, F° 60 appartenant à Monsieur KOUASSI Koffi (Bruno), employé des CFT (Traction) demeurant et domicilié à Lomé.

(Pour 2^e Insertion)

Avis est donné au public de la perte du Titre foncier n° 10617 inséré au Livre foncier de la République togolaise, volume LIV, F° 75 appartenant à Monsieur K. Frédéric AZIAGBE, instituteur à l'Enseignement Officiel, demeurant à Lomé, BP 328.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 5624 de la République togolaise, appartenant à MIDJOLA Koffi Rotimyl s/c maître AKUESON Adokoè Sémédo, huissier.

(Pour 2^e insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 1625 du territoire Togolais, Vol IX, F° 95 appartenant à Mme Paula AKUETE, sage-femme africaine demeurant et domiciliée à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 16177 de la République togolaise, vol LXXXII, F° 25, appartenant à M. BRUCE Asri, géomètre demeurant à Lomé.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 713 RT Volume IV Folio 189 appartenant à M. SANT'ANNA Faustin, commis expéditionnaire demeurant et domicilié à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 4461 RT, Vol XXIII, Folio 139 appartenant à Mr Jacobe K. Nyamabou, Chauffeur demeurant et domicilié à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du certificat d'inscription hypothécaire du Titre foncier N° 2261 T.T. au nom de Monsieur ATTOH Mensah Mewoanou Michel, docteur gynécologue au profit de l'UTB.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 661 du territoire du Togo au nom de la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCI).

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 9661 de la République Togolaise appartenant à Mme Joséphine WILSON, née OLYMPIO.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 17285 de la République togolaise, vol LXXXVII, F° 133 appartenant à M. Salif Bassaro TRAORE, commerçant transporteur demeurant et domicilié à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis de perte de certificat d'inscription de bail

Avis est donné au public de la perte du certificat d'inscription du bail au profit de l'ambassade de l'URSS au Togo prise sur le Titre foncier n° 2584 du Territoire du Togo.

Pour deuxième insertion

Maître Heddy AMORIN-BADOHU

Il est porté à la connaissance du public que la copie du Titre foncier N° 1426 inscrit au Livre foncier du territoire du Togo au Vol. VIII F° 96, objet d'un terrain sis à Ablogamé d'une surface de 18 a 51 ca (dix huit ares cinquante-un centiares, appartenant au sieur Emmanuel George BRUCE, est adirée.

(Pour 2^e insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier numéro 23.236 de la République Togolaise, Volume 117, Folio 93 appartenant à monsieur SIDIBE Issaga, commerçant demeurant à Lomé Tokoin Dogbéavou.

Pc (Pour 2^e insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 459 de Lomé, inséré au Livre foncier du Cercle de Lomé, Volume III, F° 57, appartenant aux héritiers de feu Christian Acapo TAMAKLO.

(Pour 2^e insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 23569 RT, vol. 119, F° 24 appartenant à M. de SOUZA E. Koffi

Pour 2^e insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 773 TT, vol. V, F° 48 appartenant à M. AYEOSI Janot, demeurant à Bafilo.

(Pour 2^e insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 7482 RT, vol. XXXVIII, F° 7 appartenant à M. AMEGAN Akuvi Mawusi, épouse KLU, ménagère demeurant à Lomé.

(Pour 2^e insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 332 du cercle de Lomé, vol. II, F° 131 appartenant à M. JONATHAN Bernard KUDOLO, employé de commerce à Noépé.

(Pour 2^e insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 8800 RT, vol. XLV, F° 64 appartenant à M. ADABUNU V. Eunice, propriétaire demeurant et domicilié à Lomé.

(Pour 2^e insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 7065 RT, vol. XXXVI, F° 129 appartenant à M. WEST Koffi Franklin, adjudant-chef de la gendarmerie à Lomé.

(Pour 2^e insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 1607 du territoire du Togo, Vol VIII, Fo 177 appartenant à Madame Akoko Akpédzé ATIKOSI, commerçante à Lomé Nyékonakpoè.

(Pour 1^{er} insertion)

Avis est donné au public de la Perte au Titre Foncier numéro 212, vol II, F° 11 de la République Togolaise, du terrain sis à Lomé, quartier Adawlato, Angle Avenue FOCH et rue des Ecoles, appartenant au feu William Prince AGBODJAN.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier numéro 7. 211 - volume XXXVII - folio 75 de la République Togolaise, appartenant à Madame AMAH Caroline, Employée de Banque en retraite, demeurant à Lomé-Tokoin-Doumassessé, rue 21, maison 600.

(Pour 1^{er} insertion)

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier N°14790 inséré au livre foncier de la République Togolaise, Volume LXXV, Folio 40, appartenant à Madame Mifonso AFANOU Hounsime, Propriétaire, demeurant à Lomé.

(Pour 1^{er} insertion)